



# **Avis de convocation**

Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2017  
à 15 heures au Palais des Congrès,  
2 place de la porte Maillot Paris 17<sup>e</sup>

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN MODE DIGITAL



Retrouvez l'Assemblée Générale sur le site d'Air Liquide en scannant le QR Code ci-dessous.  
Nouveauté : l'Assemblée Générale sera retransmise en langage des signes.



## SOMMAIRE

●	<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT</b>	<b>3</b>
●	<b>PANORAMA ET PERFORMANCE DU GROUPE EN 2016</b>	<b>4</b>
●	<b>PARTICIPEZ À VOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>	<b>7</b>
	Votez avec le formulaire papier	7
	Votez par Internet	8
	Plus d'informations	9
●	<b>OBJECTIFS ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS</b>	<b>10</b>
●	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>22</b>
	Membre du Conseil d'Administration proposé au renouvellement	22
	Candidat proposé comme membre de votre Conseil d'Administration	23
	Membres du Conseil d'Administration en exercice au 31 décembre 2016	23
●	<b>RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS</b>	<b>28</b>



# MESSAGE DU PRÉSIDENT

**Rendez-vous  
le 3 mai 2017**



“ Grâce à votre participation  
ou vote de l'Assemblée,  
**nous construisons  
ensemble l'avenir  
d'Air Liquide.** ”

Madame, Monsieur, Cher(e) actionnaire,

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'Air Liquide aura lieu le **mercredi 3 mai 2017**, à 15 heures, au Palais des Congrès à Paris.

L'Assemblée Générale **est un moment privilégié d'information, d'échange et de dialogue.**

C'est aussi pour vous l'occasion de **prendre part activement**, par votre vote, aux décisions importantes pour votre Groupe, quel que soit le nombre d'actions que vous détenez.

**Je souhaite vivement que vous puissiez y participer, en y assistant personnellement, ou en votant par correspondance, ou encore en donnant pouvoir** au Président de l'Assemblée ou à toute autre personne de votre choix.

Nous vous offrons également la possibilité de **voter par Internet**, avant l'Assemblée Générale.

Vous trouverez dans les pages qui suivent **les modalités pratiques de participation** à cette Assemblée, **son ordre du jour et le texte des résolutions** qui seront soumises à votre approbation.

Enfin, nous vous proposons une **version digitale** de ce document, consultable à partir de notre site Internet.

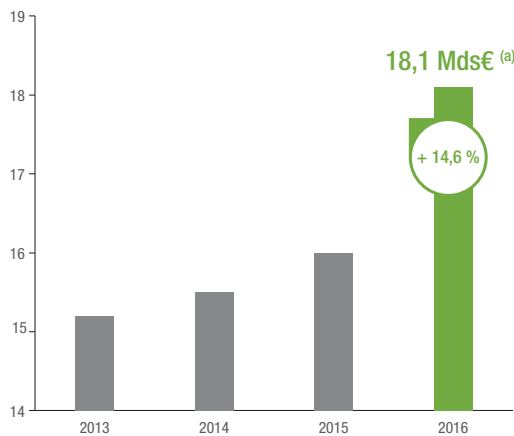
Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce document, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) actionnaire, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

**Benoît Potier**  
Président-Directeur Général



# PANORAMA ET PERFORMANCE DU GROUPE EN 2016

## VENTES DU GROUPE



## RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)



1844 millions d'euros

En ligne avec les objectifs annoncés



Une présence  
dans plus de  
**80**  
pays



~ **67 000**  
collaborateurs



**410 000**  
actionnaires  
individuels détenant  
**33 %** du capital



Chiffre d'affaires  
Groupe <sup>(a)</sup>  
**18,1**  
milliards d'euros  
**+ 14,6 %**



Cash-flow  
**+ 30,5 %**



Dividende  
proposé de  
**2,60**  
euros par action

## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GAZ & SERVICES 2016 PAR GÉOGRAPHIE

### Europe



**31 %** Grande Industrie  
**31 %** Industriel Marchand  
**35 %** Santé  
**3 %** Électronique

### Amériques



**21 %** Grande Industrie  
**64 %** Industriel Marchand  
**9 %** Santé  
**6 %** Électronique

### Asie - Pacifique



**36 %** Grande Industrie  
**32 %** Industriel Marchand  
**5 %** Santé  
**27 %** Électronique

### Moyen-Orient et Afrique



**44 %** Grande Industrie  
**49 %** Industriel Marchand  
**7 %** Santé

(a) Excluant les activités Soudage et Plongée, retraitées en activités non poursuivies.



## Performance 2016

Le Groupe réalise une performance solide en 2016, année de transformation, marquée par l'acquisition d'Airgas et le recentrage sur les activités Gaz & Services. Le chiffre d'affaires 2016 du Groupe atteint 18 135 millions d'euros, en croissance publiée de + 14,6 % par rapport à 2015, soutenue par la consolidation des ventes d'Airgas depuis le 23 mai 2016 mais pénalisée par un effet de change négatif de - 1,4 % et par l'impact défavorable de l'énergie de - 2,2 %. La progression comparable des ventes Gaz & Services, supérieure à la croissance du marché, est de + 2,7 %.

Le développement de l'activité en 2016 s'appuie principalement sur les montées en puissance d'unités de production dans la Grande Industrie, une progression solide des ventes de l'activité Santé, la croissance à deux chiffres de la nouvelle activité Marchés globaux & Technologies et le dynamisme des économies en développement.

Le ratio de marge opérationnelle s'établit à 16,7 % en 2016, reflétant le nouveau mix d'activités suite à l'intégration d'Airgas ; il inclut également la contribution des 315 millions d'euros d'efficacités et les premières synergies d'Airgas pour 45 millions de dollars américains. Le résultat net – part du Groupe atteint 1 844 millions d'euros, en hausse de + 5,0 % par rapport à 2015. Le résultat net par

action, après prise en compte de l'impact dilutif de l'augmentation de capital, est de 5,11 euros, en hausse de + 2,4 % par rapport à 4,99 euros en 2015.

Le flux net de trésorerie après variation du besoin en fonds de roulement s'inscrit en hausse de + 30,5 % par rapport à 2015 et ressort à 20,4 % des ventes, soutenu notamment par un bon niveau de Cash Flow opérationnel et une amélioration du BFR. Suite à l'augmentation de capital, le ratio d'endettement net sur fonds propres s'établit à 90 % fin décembre 2016, en forte baisse par rapport au niveau exceptionnel de 151 % atteint fin juin 2016, cinq semaines après l'acquisition d'Airgas.

Le Groupe poursuit ses initiatives de croissance avec des décisions d'investissement de 2,2 milliards d'euros. La taille moyenne des projets au sein du portefeuille d'opportunités est plus modeste, ce qui contribue à une meilleure répartition du risque.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 3 mai 2017 un dividende d'un montant nominal de 2,60 euros par action. En tenant compte du retraitement lié à l'augmentation de capital, ce dividende correspond à une hausse de 2,7 % pour l'actionnaire. Le taux de distribution est estimé à 56,0%.

## Chiffres clés 2016

(en millions d'euros)	2015 <sup>(a)</sup>	2016	Variation 2016/2015 publiée	Variation <sup>(b)</sup> 2016/2015 comparable
Chiffre d'affaires total	15 819	18 135	+ 14,6 %	+ 0,9 %
<i>dont Gaz &amp; Services</i>	14 752	17 331	+ 17,5 %	+ 2,7 %
Résultat opérationnel courant	2 856	3 024	+ 5,9 %	
Résultat opérationnel courant <i>(en % du chiffre d'affaires)</i>	18,1 %	16,7 %	- 140 pbs	
Résultat net – part du Groupe	1 756	1 844	+ 5,0 %	
Bénéfice net par action ajusté <i>(en euros)</i>	4,99	5,11	+ 2,4 %	
Dividende par action ajusté <i>(en euros)</i>	2,53	2,60 <sup>(c)</sup>	+ 2,7 %	
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles <sup>(d)</sup>	2 832	3 697	+ 30,5 %	
Paiements nets sur investissements <sup>(e)</sup>	2 292	13 609		
Endettement net	7 239	15 368		
Ratio d'endettement net sur fonds propres	56,7 %	89,6 %		
Rentabilité des capitaux employés après impôts – ROCE <sup>(f)</sup>	10,3 %	7,8 %		

(a) Retraitement des données 2015 pour tenir compte de la norme IFRS 5, « activités non poursuivies ».

(b) Hors effets de périmètre significatif, de change et d'énergie (gaz naturel et électricité).

(c) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 3 mai 2017.

(d) Capacité d'autofinancement après variation du besoin en fonds de roulement et autres éléments.

(e) Incluant les transactions avec les actionnaires minoritaires.

(f) Rentabilité des capitaux employés après impôts : ((résultat net après impôts et avant déduction des intérêts minoritaires - coûts de l'endettement financier net après impôts sur la période 2016) / (moyenne de (capitaux propres + intérêts minoritaires + endettement net) à la fin des 3 derniers semestres (S2 2015, S1 2016 et S2 2016)).

## Faits marquants 2016

- Acquisition Airgas finalisée
- Performance opérationnelle solide
- Amélioration du profil du portefeuille d'investissements
- Transition vers NEOS, programme d'entreprise 2016-2020

## Stratégie

Air Liquide poursuit depuis de nombreuses années une stratégie de croissance rentable sur le long terme. Pour y parvenir, le Groupe s'appuie sur sa compétitivité opérationnelle, ses investissements ciblés dans les marchés en croissance, et l'innovation pour ouvrir de nouveaux marchés et créer de nouvelles opportunités.

Le Groupe s'attache à délivrer à ses actionnaires une performance régulière et durable. Il confirme, année après année, sa politique soutenue de distribution de dividendes. Cette performance dans la durée se fonde sur un marché des gaz industriels en développement continu à l'échelle mondiale, un modèle économique solide et une volonté managériale de régularité de la performance.

## Perspectives

Avec l'acquisition d'Airgas, événement qui a marqué l'année écoulée, le Groupe franchit une étape majeure dans son développement géographique et l'extension de ses marchés. Sa performance 2016, qui intègre Airgas sur une partie de l'année, est solide avec une hausse du chiffre d'affaires, du résultat net et du bénéfice net par action, malgré des effets de change et d'énergie défavorables.

Dans le contexte d'une croissance mondiale modérée, l'activité a été soutenue par la hausse des volumes en Grande Industrie, par le dynamisme du secteur de la santé et par les marchés porteurs que sert la nouvelle entité Marchés globaux & Technologies. Toutes les géographies sont en croissance à données comparables, bénéficiant d'une progression plus marquée dans les économies en développement.

Le Groupe poursuit ses gains d'efficacité, auxquels s'ajoutent dès cette année les premières synergies d'Airgas. Il affiche un bilan solide, renforcé par la forte croissance du cash flow et le succès de l'augmentation de capital, permettant ainsi de contenir la dette en deçà des prévisions.

Avec l'intégration d'Airgas et le lancement du programme d'entreprise NEOS pour la période 2016-2020, Air Liquide met en œuvre sa transformation qui associe investissements industriels ciblés, développement du numérique et innovations pour nourrir la croissance des prochaines années.

Dans un environnement comparable, Air Liquide est confiant dans sa capacité à réaliser une croissance du résultat net en 2017.



# PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Votre vote compte... par Internet aussi !

Seuls les actionnaires détenant des actions aux dates ci-dessous peuvent voter à l'Assemblée Générale.

**Dates à retenir pour participer à l'Assemblée Générale du mercredi 3 mai 2017 (a) :**

**Vendredi 28 avril 2017, 0h00 (soit le jeudi 27 avril 2017 à minuit).**

## 1 VOTE PAR COURRIER

Date limite de réception des documents par la Société :  
**Samedi 29 avril 2017**

## ou 2 VOTE PAR INTERNET

Date limite de vote sur le site :  
**Mardi 2 mai 2017 à 15h00**

Si vous décidez de voter par Internet, vous ne devez pas renvoyer votre formulaire de vote papier, et vice versa.

## 1 VOTER AVEC LE FORMULAIRE PAPIER

### ÉTAPE 1

- A** Demandez une carte d'admission pour assister à l'Assemblée
- B1** Votez par correspondance sur les résolutions
- B2** Donnez pouvoir au Président de l'Assemblée
- B3** Donnez procuration à une personne de votre choix, en indiquant son nom et son adresse

**QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATEZ ET SIGNEZ AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM**

**A**  Je désire assister à cette Assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire // I wish to attend the Shareholders' Meeting and request an admission card: date and sign at the bottom of the form.  
J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or proxy form as specified below.

**IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso. IMPORTANT : Before selecting, please see instructions on reverse side.**  
Merci de retourner ce document dans l'enveloppe T jointe. / Please, use the available prepaid envelope to return this form.

**CADRE RÉSERVÉ A LA SOCIÉTÉ / For Company's use only**

**Air Liquide**  
Société Anonyme pour l'Étude et l'Exploitation des Problèmes Géologiques  
au capital de 2 138 508 073,00 euros - RCS PARIS 532 098 281  
Siège social : 75, quai d'Orsay - 75321 PARIS Cedex 07

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE** convoquée pour le **mercredi 3 mai 2017** à 15 heures, au Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot, 75017 Paris.  
**COMBINED SHAREHOLDERS' MEETING** to convene at **3.00 PM Wednesday, May 3, 2017**, at the Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot, 75017 Paris.

**B1**  **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST** (cf. renvoi (2) au verso / See reverse (2))  
Je vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'**EXCEPTION** de ceux que je signale en noirissant comme ceci  la case correspondante et pour lesquels je vote **NON** ou je m'abstiens.  
I vote **YES** all the draft resolutions approved by the Board of Directors **EXCEPT** those indicated by a shaded box like this  for which I vote **NO** or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noirissant comme ceci  la case correspondante à mon choix.  
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice like this .

**B2**  **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
cocher la case ci-dessous puis dater et signer au bas du formulaire  
cf. renvoi (3) au verso  
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING  
tick the box above, date and sign at the bottom of the form see reverse (3)

**B3**  **JE DONNE POUVOIR A :**  
(cf. renvoi (4) au verso) pour me représenter à l'Assemblée.  
I HEREBY APPOINT :  
(see reverse (4)) to represent me at the above mentioned Meeting.  
M, M<sup>me</sup> ou M<sup>lle</sup>, Raison Sociale  
M, M<sup>me</sup> or M<sup>ss</sup>, Corporate Name  
Adresse  
Address

	Oui/Yes	Non/No	Abstention	Oui/Yes	Non/No	Abstention
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	K	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
21	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
22	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
23	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
24	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
26	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
27	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
28	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
29	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
31	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
32	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
33	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
34	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
36	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
37	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
38	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
39	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
40	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
41	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
42	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
43	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
44	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en Assemblée // In case amendments or new resolutions are proposed during the Meeting:

- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom // I appoint the Chairman of the Meeting to vote on my behalf
- Je m'abstiens (abstention équivalente à un vote contre) / I abstain from voting (is equivalent to a vote NO)
- Je donne procuration (cf. renvoi (4) au verso) à M, M<sup>me</sup> ou M<sup>lle</sup>, Raison Sociale : ..... pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (4)) M, M<sup>me</sup> or M<sup>ss</sup>, Corporate Name ..... to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard à la Société le : **29 avril 2017**  
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest to the Company: **April 29, 2017**

Date / signature

**ÉTAPE 2**  
DATEZ ET SIGNEZ ici, quel que soit votre choix

### ÉTAPE 3 RETOURNEZ VOTRE FORMULAIRE dans l'enveloppe T jointe.

- Vous êtes **actionnaire au NOMINATIF** (pur ou administré), le formulaire est à retourner directement à Air Liquide.
- Vous êtes **actionnaire au PORTEUR**, le formulaire est à retourner à l'établissement chargé de la gestion de votre compte qui le transmettra à Air Liquide.

Aucun formulaire reçu après le **samedi 29 avril 2017** à minuit (b) ne sera pris en compte dans le vote de l'Assemblée.

(a) Conformément aux articles R. 225-77 et R. 225-85 du Code de commerce.

(b) Tout mandataire d'autres actionnaires propriétaires de titres, qui serait en possession de formulaires lui donnant mandat, doit également les faire parvenir à Air Liquide au plus tard le samedi 29 avril 2017 à minuit, afin qu'ils puissent être pris en compte, étant précisé que pour les procurations données par voie électronique, celles-ci devront parvenir à la Société avant le mardi 2 mai 2017 à 15h00.

## 2 VOTER PAR INTERNET



**Air Liquide vous offre la possibilité de voter par Internet**, avant l'Assemblée Générale, sur la plateforme Votaccess<sup>(a)</sup> qui sera ouverte du **21 mars 2017 au 2 mai 2017 à 15h00, heure de Paris**. Cette plateforme vous donne les mêmes possibilités que le formulaire papier. Vous pouvez ainsi :

- demander une carte d'admission ;
- voter sur les résolutions ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ;
- donner procuration à toute personne de votre choix ;
- révoquer un mandataire et en désigner un nouveau.

Afin d'éviter tout engorgement éventuel de la plateforme Votaccess, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée Générale pour saisir leurs instructions.

### ÉTAPE 1 CONNECTEZ-VOUS

#### VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU NOMINATIF

**1 Connectez-vous** sur le site Internet de la Société [www.airliquide.com](http://www.airliquide.com), rubrique Actionnaires, Assemblée Générale, puis cliquez sur le pavé « Votez par Internet ».

Vous trouverez un manuel d'aide à la connexion et à l'utilisation du site de vote en cliquant sur « Visualisez ici la démonstration de connexion et de vote par Internet ».

**2 Identifiez-vous** en cliquant sur « Accéder à mon compte » et utilisez vos codes d'accès habituels (login et mot de passe).

Si vous vous connectez pour la première fois, cliquez sur « Première connexion » et utilisez votre **login** indiqué sur le formulaire de vote ainsi que votre **identifiant actionnaire** :

- présent sur tous les courriers adressés par le Service actionnaires, si vous êtes actionnaire au nominatif pur ;
- présent sur le courrier accompagnant votre pli de convocation, si vous êtes actionnaire au nominatif administré.

**3** Une fois sur votre page d'accueil personnalisée, cliquez sur le bouton « **Je vote ou je demande une carte d'admission** ».

En cliquant sur « Plus d'informations », vous aurez accès à la documentation utile à votre vote.

#### ÉCRIVEZ-NOUS

Directement sur le site

<http://contact.actionnaires.airliquide.com>

#### VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU PORTEUR

**Connectez-vous** au portail Internet de l'établissement chargé de la gestion de votre compte, avec vos codes d'accès habituels.

**Cliquez sur l'icône** qui apparaîtra sur la ligne correspondant à vos actions Air Liquide et suivez les indications affichées à l'écran.

Seuls les titulaires d'actions au porteur, dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système Votaccess et leur propose ce service pour l'Assemblée Générale d'Air Liquide, pourront y avoir accès.

L'accès à la plateforme Votaccess par le portail Internet de l'établissement teneur de compte de l'actionnaire peut être soumis à des conditions d'utilisation particulières définies par cet établissement. En conséquence, les actionnaires au porteur intéressés par ce service sont invités à se rapprocher de leur teneur de compte afin de prendre connaissance de ces conditions d'utilisation.

### ÉTAPE 2 SÉLECTIONNEZ VOS INSTRUCTIONS DE VOTE

Après avoir cliqué sur le bouton « **Je vote ou je demande une carte d'admission** » de la page d'accueil, indiquez vos instructions de vote sur le site, puis suivez les indications affichées à l'écran.

**Attention : un actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour participer physiquement à l'Assemblée, par quelque moyen que ce soit, ne peut modifier son choix.**

(a) Votaccess est une marque déposée par SLIB.





## PLUS D'INFORMATIONS

### PROCURATION À UN TIERS

Même après avoir donné procuration à votre représentant (mandataire) à l'Assemblée, vous avez la possibilité de le révoquer pour nommer une autre personne de votre choix.

**IMPORTANT : tout mandataire d'autres actionnaires propriétaires de titres, qui serait en possession de formulaires lui donnant mandat, doit également les faire parvenir à Air Liquide au plus tard le samedi 29 avril 2017 à minuit, afin qu'ils puissent être pris en compte, étant précisé que pour les procurations données par voie électronique, celles-ci devront parvenir à la Société avant le mardi 2 mai 2017 à 15h00.**

Pour cela, reportez-vous aux modalités pratiques de révocation d'un mandataire définies dans l'Avis de réunion publié au Balo (Bulletin des annonces légales obligatoires) le 17 février 2017 et disponible sur [www.airliquide.com](http://www.airliquide.com), rubrique Actionnaires.

N.B. : les prestataires financiers, qualifiés d'intermédiaires inscrits pour le compte des actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiaires d'un mandat général de gestion des titres, peuvent transmettre ou émettre sous leur signature les votes des propriétaires d'actions. Ils sont soumis à l'obligation de dévoiler l'actionnaire économique à l'émetteur conformément aux dispositions de l'article L. 228-3-2 du Code de commerce.

### CESSION DE VOS ACTIONS

Vous pouvez céder tout ou partie de vos actions même si vous avez déjà exprimé un vote ou demandé une carte d'admission. En ce cas, pour les actionnaires **au porteur**, l'établissement chargé de la tenue de votre compte devra en informer Air Liquide afin que le nombre d'actions que vous détenez en date du vendredi 28 avril 2017, 0h00, soit connu.

### ATTESTATION DE PARTICIPATION

Si vous êtes actionnaire **au porteur** et que vous n'avez pas reçu votre carte d'admission le vendredi 28 avril 2017, vous devez demander, à partir de cette date, une attestation de participation individuelle à l'établissement chargé de la tenue de votre compte, pour assister à l'Assemblée Générale.

### JETON DE PRÉSENCE

Un **jeton** de présence de **10 euros par personne** sera remis pour tout actionnaire assistant à l'Assemblée Générale, quel que soit le nombre de cartes d'admission qu'il présente ou le nombre d'actionnaires qu'il représente.

### VOUS SOUHAITEZ POSER UNE QUESTION ÉCRITE AVANT L'ASSEMBLÉE

Les questions doivent être envoyées au Président par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la Société ou à l'adresse électronique [actionnaires@airliquide.com](mailto:actionnaires@airliquide.com).

Pour les détenteurs d'actions au porteur, les questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte d'actionnaire.

Les questions doivent être adressées à Air Liquide le **mercredi 26 avril 2017** à minuit au plus tard. Les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur [www.airliquide.com](http://www.airliquide.com), rubrique Actionnaires.

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR INTERNET

L'intégralité de l'Assemblée Générale sera **retransmise en direct et en différé**, en français et en anglais, sur le site Internet de la Société : [www.airliquide.com](http://www.airliquide.com).

Pour une information plus détaillée sur les modalités de vote et de participation à l'Assemblée Générale, vous pouvez vous reporter à l'Avis de réunion publié au BALO (Bulletin des annonces légales obligatoires) le 17 février 2017 et disponible sur [www.airliquide.com](http://www.airliquide.com), rubrique Actionnaires.

### POUR OBTENIR LA VERSION PAPIER DE LA DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE



(Document de référence et Rapport annuel), renvoyez la demande jointe à votre formulaire de vote ou cliquez sur « Répondre aux questions complémentaires » sur le site de vote par Internet.

### SI VOUS ASSISTEZ À NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Merci de vous munir d'une pièce d'identité. Les guichets d'émargement fermeront à 16h le 3 mai 2017, jour de l'Assemblée Générale.



# OBJECTIFS ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### Ordre du jour

#### À CARACTÈRE ORDINAIRE :

- Rapports du Conseil d'Administration.
- Rapports des Commissaires aux comptes.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016.
- Affectation du résultat de l'exercice 2016 ; fixation du dividende.
- Autorisation donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions.
- Renouvellement du mandat d'un administrateur.
- Nomination d'un administrateur.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Benoît Potier et à Monsieur Pierre Dufour au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux.

#### À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE :

- Autorisation donnée pour 24 mois au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues.
- Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant maximum de 530 millions d'euros en nominal.
- Autorisation donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter, en cas de demandes excédentaires, le montant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières.
- Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe.
- Délégation de compétence donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées à une catégorie de bénéficiaires.

#### À CARACTÈRE ORDINAIRE :

- Pouvoirs en vue des formalités.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### RÉSOLUTIONS 1 ET 2 APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

#### Objectif

Les **1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> résolutions** vous permettent d'approuver les comptes sociaux puis les comptes consolidés d'Air Liquide au 31 décembre 2016. Il est précisé que les comptes de la société Airgas sont consolidés dans le périmètre du Groupe depuis le 23 mai 2016.

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION

##### *(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ;
- des comptes annuels de la Société, compte de résultat, bilan et annexes,

approuve les comptes sociaux de la Société arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

Elle arrête le montant du bénéfice net de l'exercice à la somme de 482 384 945 euros.

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION

##### *(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ;
- des comptes consolidés du Groupe,

approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

### RÉSOLUTION 3 AFFECTATION DU BÉNÉFICE ET FIXATION DU DIVIDENDE

#### Objectif

Par la **3<sup>e</sup> résolution**, le Conseil d'Administration vous propose **d'approuver la distribution d'un dividende de 2,60 euros par action**. En tenant compte du retraitement lié à l'augmentation de capital, il est en progression de + 2,7 %, et correspond à une augmentation du montant total distribué de 12 %.

Ce niveau de dividende tient également compte cette année de l'attribution au 2<sup>nd</sup> semestre 2017 d'une action gratuite pour 10 anciennes, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2016 dans sa 17<sup>e</sup> résolution.

**Une majoration de 10 % du dividende, soit 0,26 euro par action**, est attribuée aux actions inscrites sous forme nominative au 31 décembre 2014 et qui le resteront sans interruption jusqu'au 17 mai 2017, date de mise en paiement du dividende.

Au 31 décembre 2016, **26,30 %** des actions composant le capital sont susceptibles de bénéficier de ce dividende majoré.

Avec un **taux de distribution estimé de 56,0 % du résultat net du Groupe**, le dividende proposé à l'Assemblée s'inscrit pleinement dans la politique d'Air Liquide de rémunérer et valoriser l'épargne de ses actionnaires dans la durée.

Le détachement du coupon interviendra le 15 mai 2017. La mise en paiement du dividende interviendra le 17 mai 2017.

#### TROISIÈME RÉSOLUTION

##### *(Affectation du résultat de l'exercice 2016 ; fixation du dividende)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté que, compte tenu du bénéfice de l'exercice 2016 arrêté à 482 384 945 euros et du report à nouveau au 31 décembre 2016 de 6 813 611 106 euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice

s'élève à 7 295 996 051 euros, approuve les propositions du Conseil d'Administration concernant l'affectation du bénéfice. Elle décide en conséquence d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

Réserve légale	24 119 247 euros
Report à nouveau	6 234 203 854 euros
Dividende (y compris le dividende majoré)	1 037 672 950 euros



## — OBJECTIFS ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS —

En conséquence, un dividende de 2,60 euros reviendra à chacune des actions ouvrant droit à dividende, étant précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 388 875 761 actions composant le capital social au 31 décembre 2016, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

La mise en paiement du dividende interviendra le 17 mai 2017 :

- pour les actions inscrites en compte nominatif pur : directement par la Société, suivant le mode de règlement qui lui a été indiqué par leurs titulaires ;
- pour les actions inscrites en compte nominatif administré, ainsi que pour les actions au porteur faisant l'objet d'une inscription en compte : par les intermédiaires habilités auxquels la gestion de ces titres a été confiée.

Il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Total des sommes distribuées <sup>(a)</sup> (en euros)	Nombre d'actions concernées <sup>(b)</sup>	Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code général des impôts (en euros)
<b>Exercice 2013</b>			
Dividende ordinaire	797 720 774	312 831 676	2,55
Dividende majoré	23 176 483	92 705 933	0,25
<b>Exercice 2014</b>			
Dividende ordinaire	879 425 851	344 872 883	2,55
Dividende majoré	25 661 003	102 644 011	0,25
<b>Exercice 2015</b>			
Dividende ordinaire	894 823 802	344 163 001	2,60
Dividende majoré	26 751 221	102 889 311	0,26

(a) Valeurs théoriques calculées sur la base du nombre d'actions au 31 décembre de chaque exercice.

(b) Nombre d'actions en données historiques au 31 décembre de chaque exercice.

Les montants effectivement versés après ajustement s'élèvent à :

- exercice 2013 – dividende ordinaire : 793 400 084 euros pour 311 137 288 actions ; dividende majoré : 21 538 427 euros pour 86 153 707 actions ;
- exercice 2014 – dividende ordinaire : 874 131 348 euros pour 342 796 607 actions ; dividende majoré : 23 909 031 euros pour 95 636 122 actions ;
- exercice 2015 – dividende ordinaire : 895 276 249 euros pour 344 337 019 actions ; dividende majoré : 25 311 759 euros pour 97 352 920 actions.

L'ajustement résulte de la variation du nombre de titres auto-détenus, de la fixation définitive de la majoration de dividende en fonction des cessions d'actions intervenues entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date de détachement du dividende, des levées d'options réalisées pendant cette même période et de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

En application des dispositions statutaires, une majoration de 10 % du dividende, soit 0,26 euro par action de 5,50 euros de nominal, sera attribuée aux actions qui étaient inscrites sous forme nominative au 31 décembre 2014, et qui resteront sans interruption sous cette forme jusqu'au 17 mai 2017, date de mise en paiement du dividende.

Il est précisé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes ordinaires et majorés sont en totalité éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Le montant total de la majoration du dividende, pour les 102 292 196 actions qui, inscrites sous forme nominative au 31 décembre 2014, sont restées sans interruption sous cette forme jusqu'au 31 décembre 2016, s'élève à 26 595 971 euros.

Il y aura lieu de déduire de ce montant le total des majorations de dividendes correspondant à celles de ces 102 292 196 actions qui auront cessé d'être au nominatif entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 17 mai 2017, date de mise en paiement du dividende.



## RÉSOLUTION 4 ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

### Objectif

La **4<sup>e</sup> résolution** renouvelle l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, de faire acheter par la Société ses propres actions (y compris dans le cadre d'un contrat de liquidité).

En 2016, la Société n'a procédé à aucun rachat à l'exception des opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité : 1,09 million d'actions ont été achetées et 1,09 million d'actions ont été vendues. Au 31 décembre 2016, 750 actions étaient détenues au titre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2016, la Société détient près de 1,03 million d'actions affectées aux objectifs d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe et de mise en œuvre de tout plan d'actions de performance aux salariés. **Ces actions représentent 0,26 % du capital de la Société.** Elles n'ont pas le droit de vote et les dividendes leur revenant sont affectés au compte de report à nouveau.

L'autorisation visée à la **4<sup>e</sup> résolution** prévoit que le prix maximum d'achat est fixé à 165 euros (montant inchangé) et le nombre maximum d'actions pouvant être acquises est limité à 10 % du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2016, soit 38 887 576 actions, pour un montant maximum total de 6 416 450 040 euros.

Les actions achetées pourront notamment être annulées afin de compenser, dans la durée, l'impact dilutif résultant des augmentations de capital liées aux outils de rémunération des collaborateurs et aux opérations d'actionariat salarié.

L'objectif de conservation et de remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe ne bénéficiant plus de la qualification de pratique de marché admise dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne, il n'a pas été maintenu dans la résolution ci-dessous.

Les objectifs du programme de rachat d'actions sont détaillés ci-dessous dans la 4<sup>e</sup> résolution et dans le descriptif du programme de rachat disponible sur le site Internet de la Société, [www.airliquide.com](http://www.airliquide.com), préalablement à l'Assemblée Générale.

Comme les années antérieures, la résolution prévoit que l'autorisation ne s'applique pas en période d'offre publique.

## QUATRIÈME RÉSOLUTION

### *(Autorisation donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et aux dispositions d'application directe du règlement de la Commission européenne n° 596/2014 du 16 avril 2014, autorise le Conseil d'Administration à faire acheter par la Société ses propres actions en vue de :

- soit leur annulation, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution ;
- soit leur remise à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- soit la mise en œuvre (i) de plan d'options d'achat d'actions ou (ii) de plan d'attribution gratuite d'actions, ou (iii) d'opération d'actionariat salarié réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, réalisée dans les conditions des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en

substitution de la décote, ou (iv) d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, selon les dispositions légales et réglementaires applicables ;

- soit l'animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat à 165 euros (hors frais d'acquisition) par action de 5,50 euros de nominal et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social au 31 décembre 2016, soit 38 887 576 actions de 5,50 euros de nominal, pour un montant maximal de 6 416 450 040 euros, sous réserve des limites légales.

L'acquisition de ces actions peut être effectuée à tous moments, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, sur tout marché, hors marché, de gré à gré, y compris par acquisition de blocs, ou par utilisation d'instruments financiers dérivés, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'Entreprise dans les conditions prévues par les dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Les actions acquises peuvent être échangées, cédées ou transférées par tous moyens sur tout marché, hors marché ou de gré à gré, y compris par cession de blocs, conformément à la réglementation applicable.



## — OBJECTIFS ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS —

Les dividendes revenant aux actions propres seront affectés au report à nouveau.

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substituera à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2016 dans sa quatrième résolution pour la partie non utilisée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente

autorisation, pour passer tout ordre de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation conformément à la réglementation applicable.

### RÉSOLUTIONS 5 ET 6 DÉSIGNATION OU RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Objectif

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 12 membres, dont un Administrateur salarié. Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Thierry Desmarest et Monsieur Thierry Peugeot arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

Le Conseil d'Administration a pris acte de l'achèvement du mandat de Monsieur Thierry Desmarest à l'issue de la présente Assemblée Générale, conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Membre du Conseil depuis 1999, Monsieur Thierry Desmarest a apporté toute son expérience et ses grandes compétences dans de nombreux domaines au Conseil dont il est l'Administrateur Référent depuis 2014. Le Conseil l'a vivement remercié pour sa très forte contribution au développement d'Air Liquide tout au long de ces années.

Sur recommandation du Comité des nominations et de la gouvernance, il vous est proposé par la **5<sup>e</sup> résolution**, de **renouveler** pour une durée de quatre ans, le mandat de Monsieur Thierry Peugeot.

Monsieur Thierry Peugeot, administrateur depuis 2005, continuera à faire bénéficier la Société de son excellente connaissance du secteur de l'industrie automobile et de son expérience de dirigeant de grande entreprise.

Sur recommandation du Comité des nominations et de la gouvernance suite à une procédure de sélection pilotée par le Comité assisté d'un conseil externe, la **6<sup>e</sup> résolution** vous propose la **nomination** comme Administrateur, pour une durée de quatre ans, de Monsieur Xavier Huillard.

Président-Directeur Général de Vinci depuis 2010, Monsieur Xavier Huillard apportera au Conseil son expérience de dirigeant d'un grand groupe à dimension internationale.

#### CINQUIÈME RÉSOLUTION

##### *(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry Peugeot)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry Peugeot pour une durée de quatre ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

#### SIXIÈME RÉSOLUTION

##### *(Nomination de Monsieur Xavier Huillard comme Administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Xavier Huillard, Administrateur pour une durée de quatre ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.



## RÉSOLUTION 7 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

### Objectif

Au cours de l'exercice 2016, aucune nouvelle convention réglementée n'a été soumise au Conseil d'Administration.

Conformément à la loi, le Conseil d'Administration a procédé au réexamen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Les conventions et engagements réglementés prévus par la loi TEPA sont réexaminés et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires à chaque renouvellement du mandat exécutif du dirigeant et l'ont été pour la dernière fois en 2014.

Le mandat de Président-Directeur Général de quatre ans de Monsieur Benoît Potier arrive à échéance en mai 2018.

Le mandat de Directeur Général Délégué de trois ans de Monsieur Pierre Dufour arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Monsieur Pierre Dufour ayant décidé de faire valoir ses droits à la retraite son mandat ne sera pas renouvelé.

Le Conseil d'Administration a chaleureusement remercié Monsieur Pierre Dufour pour son engagement et sa contribution exceptionnelle au développement du Groupe au cours des 10 années à la Direction Générale, et notamment dans le cadre de l'acquisition d'Airgas. Monsieur Pierre Dufour demeurera Administrateur de la Société dans le cadre de son mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2016.

La **7<sup>e</sup> résolution** vous propose de prendre acte que le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ne fait état d'aucune convention nouvelle.

Ce Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés est disponible dans le Document de référence 2016 et sur le site Internet de la Société.

## SEPTIÈME RÉSOLUTION

*(Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte qu'il lui a été soumis, sur les conventions et opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, le Rapport spécial des Commissaires aux comptes prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, qui ne fait mention d'aucune convention nouvelle.

## RÉSOLUTIONS 8 ET 9 AVIS SUR LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE 2016

### Objectif

Le Code AFEP/MEDEF, auquel la Société se réfère, recommande de soumettre à l'avis des actionnaires les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice clos.

Par les **8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> résolutions**, il vous est demandé d'exprimer un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée respectivement à Monsieur Benoît Potier, Président-Directeur Général et à Monsieur Pierre Dufour, Directeur Général Délégué au titre de 2016, tels qu'exposés dans le Document de référence 2016 et dans l'Avis de convocation 2017.

## HUITIÈME RÉSOLUTION

*(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Benoît Potier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016)*

L'Assemblée Générale, consultée en application du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Benoît Potier au titre de l'exercice 2016, tels que présentés dans le Document de référence 2016 de la Société, au chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise », paragraphe « Éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Benoît Potier au titre de l'exercice 2016, soumis à l'avis des actionnaires ».

## NEUVIÈME RÉSOLUTION

*(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Pierre Dufour au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016)*

L'Assemblée Générale, consultée en application du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Pierre Dufour au titre de l'exercice 2016, tels que présentés dans le Document de référence 2016 de la Société, au chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise », paragraphe « Éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Pierre Dufour au titre de l'exercice 2016, soumis à l'avis des actionnaires ».



## — OBJECTIFS ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS —

### RÉSOLUTIONS 10 ET 11 APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

#### Objectif

Conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce instauré par la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin 2), il vous est demandé aux **10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> résolutions** d'approuver à compter du début de l'exercice 2017, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué, et s'appliquant à Monsieur Benoit Potier et Monsieur Pierre Dufour, tels que décrits dans le Rapport correspondant figurant dans le Document de référence 2016 et dans l'Avis de convocation 2017.

#### DIXIÈME RÉSOLUTION

##### *(Approbation de la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président-Directeur Général à raison de son mandat tels que présentés dans le Document de référence 2016 de la Société, au chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise », dans le « Rapport sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux » au paragraphe I.

#### ONZIÈME RÉSOLUTION

##### *(Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Directeur Général Délégué à raison de son mandat tels que présentés dans le Document de référence 2016 de la Société, au chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise », dans le « Rapport sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux » au paragraphe II.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

### RÉSOLUTION 12 ANNULATION PAR VOIE DE RÉDUCTION DE CAPITAL DES ACTIONS ACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ

#### Objectif

Comme chaque année, nous vous demandons dans la **12<sup>e</sup> résolution** d'autoriser le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions et à réduire le capital selon certaines conditions pour permettre notamment, le cas échéant, de compenser la dilution éventuelle résultant des augmentations de capital liées aux outils de rémunération des collaborateurs et aux opérations d'actionnariat salarié.

La différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sera imputée sur les postes de réserves ou de primes. La durée de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration est de 24 mois.

#### DOUZIÈME RÉSOLUTION

##### *(Autorisation donnée pour 24 mois au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 %

du capital de la Société, par période de 24 mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par la présente Assemblée Générale Ordinaire dans sa quatrième résolution et de celles acquises dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées Générales Ordinaires des 12 mai 2016 et 7 mai 2014 et à réduire le capital à due concurrence.

La différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sera imputée sur tous postes de réserves ou de primes.





La présente autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2016 dans sa seizième résolution pour la fraction non utilisée à ce jour.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre

en œuvre la présente autorisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, et accomplir les formalités requises pour mettre en œuvre la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution et modifier corrélativement les statuts.

## RÉSOLUTIONS 13 ET 14 AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

### Objectif

Pour assurer le financement des investissements de croissance du Groupe, il est proposé dans la **13<sup>e</sup> résolution** de renouveler la délégation permettant au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social dans la limite d'un montant en nominal de 530 millions d'euros correspondant à environ 25 % du capital social au 31 décembre 2016, en procédant en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières composées dilutives. Les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions ou aux valeurs mobilières ainsi émises.

Le Groupe a fait usage de la précédente délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2015, en réalisant une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dans le cadre du refinancement de l'acquisition d'Airgas. Le montant brut de cette augmentation s'est élevé à 3 283 millions d'euros. L'opération s'est traduite par l'émission de 43 202 209 actions nouvelles le 11 octobre 2016.

Cette délégation est valable pour une durée de 26 mois.

Sur ce plafond de 530 millions d'euros s'impute le montant total des augmentations de capital qui seraient réalisées en vertu de la **14<sup>e</sup> résolution** ci-après et des résolutions permettant aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de bénéficier d'actions (18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2016), des résolutions permettant d'émettre des valeurs mobilières composées avec suppression du droit préférentiel de souscription (23<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2016) et des résolutions permettant la mise en œuvre d'opérations d'actionnariat salarié (15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> résolutions soumises à la présente Assemblée Générale).

Comme en 2015, et afin de donner aux actionnaires le droit de se prononcer sur les émissions objet de la présente délégation en période d'offre publique, il vous est proposé de prévoir que la présente délégation est suspendue en période d'offre publique.

En cas de demandes excédentaires, la **14<sup>e</sup> résolution** permet d'augmenter, dans les limites légales de 15 % du plafond de 530 millions d'euros, le montant de l'émission.

### TREIZIÈME RÉSOLUTION

***(Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant maximum de 530 millions d'euros en nominal)***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 228-91 à L. 228-93 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par les dispositions légales, la compétence de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, avec maintien du droit préférentiel de souscription, l'émission, en France et à l'étranger, en euros, en monnaies étrangères ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, (i) d'actions

ordinaires de la Société, (ii) de valeurs mobilières régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce qui sont des titres de capital de la Société, donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société et/ou (iii) de valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance régies ou non par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, donnant accès ou susceptibles de donner accès à des titres de capital à émettre de la Société, ces valeurs mobilières pouvant le cas échéant également donner accès à des titres de capital existants et/ou à des titres de créance de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée, étant toutefois précisé que le Conseil d'Administration ne sera pas autorisé à en faire usage pendant toute période d'offre publique sur le capital de la Société ;

2. décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 530 millions d'euros en nominal, sur

## — OBJECTIFS ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS —

lequel s'imputera (i) le montant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières, en cas de demandes excédentaires, réalisées en vertu de la quatorzième résolution ci-après (ou toute résolution qui lui serait substituée ultérieurement), (ii) le montant des émissions d'actions résultant d'options ou d'actions de performance attribuées en vertu des dix-huitième et dix-neuvième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2016 (ou toutes résolutions qui leur seraient substituées ultérieurement), (iii) le montant des augmentations de capital réalisées en vertu des vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2016 (ou toutes résolutions qui leur seraient substituées ultérieurement), et (iv) le montant total des augmentations de capital social réalisées en vertu des quinzième et seizième résolutions de la présente Assemblée Générale (ou toutes résolutions qui leur seraient substituées ultérieurement), cette limite étant majorée du nombre de titres nécessaires au titre des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société ; le montant nominal maximum (ou sa contre-valeur en euros à la date de décision d'émission en cas d'émission en monnaies étrangères ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital de la Société émises en vertu de la présente délégation ne pourra pas dépasser un plafond de 3 milliards d'euros, sur lequel s'imputeront le cas échéant les émissions, en cas de demandes excédentaires, réalisées en vertu de la quatorzième résolution ci-après (ou toute résolution qui lui serait substituée ultérieurement) et les émissions réalisées en vertu des vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2016 ;

3. décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société, émises en vertu de la présente résolution ;
4. décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible si le Conseil d'Administration en a décidé la possibilité, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, chacune des facultés offertes par l'article L. 225-134 du Code de commerce ou certaines d'entre elles seulement ;
5. constate et décide, en tant que de besoin, que toute décision d'émission en vertu de la présente délégation de compétence emportera, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises donnant accès ou susceptibles de donner accès à des titres de capital à émettre de la Société, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement et/ou à terme ;

6. donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment :

- déterminer le prix, les modalités et les dates des émissions, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,
- fixer les montants à émettre, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions de la Société attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la Société et ce, en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et le cas échéant contractuelles, procéder le cas échéant à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions,
- faire procéder, le cas échéant, à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des valeurs mobilières à émettre, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous les accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

7. prend acte que la présente délégation prive d'effet la délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2015 en sa douzième résolution.

### QUATORZIÈME RÉSOLUTION

***(Autorisation donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter, en cas de demandes excédentaires, le montant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières)***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription telle que visée à la treizième résolution :

- autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à augmenter, dans les conditions fixées par la loi, le nombre d'actions ou de valeurs mobilières à émettre avec droit préférentiel de souscription des actionnaires au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable ;
- décide que le montant nominal de l'augmentation de l'émission décidée en vertu de la présente résolution s'imputera sur le premier, et le cas échéant en cas d'émission de titres de créances, sur le second plafond prévu à la treizième résolution ;
- décide que l'autorisation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.



## RÉSOLUTIONS 15 ET 16 AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES AUX SALARIÉS

### Objectif

Conformément à la loi, la résolution autorisant l'augmentation du capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, approuvée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2016, vous est de nouveau soumise. Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées au titre de cette résolution demeure, sans changement, fixé à 30,25 millions d'euros, correspondant à l'émission d'un maximum de 5,5 millions d'actions, soit 1,41 % du capital au 31 décembre 2016. Ce montant s'imputera sur le montant du plafond de 530 millions d'euros en nominal, soit environ 25 % du capital social, prévu par la 13<sup>e</sup> résolution de la présente Assemblée Générale, relatif à la limite globale des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées sur délégation au Conseil d'Administration.

La **15<sup>e</sup> résolution** précise les conditions des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ; elle est accompagnée dans la **16<sup>e</sup> résolution** d'un dispositif comparable pour les salariés et mandataires sociaux de sociétés du Groupe à l'étranger qui ne pourraient bénéficier du dispositif d'actionnariat qui serait mis en place en application de la **15<sup>e</sup> résolution**.

Ces deux délégations seront valables respectivement pour une durée de 26 mois pour la **15<sup>e</sup> résolution** et pour une durée de 18 mois pour la **16<sup>e</sup> résolution**. Elles entraînent la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des bénéficiaires concernés.

La précédente opération d'actionnariat salarié s'est déroulée en mars 2016, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 6 mai 2015. Le prix de souscription des actions s'est établi à 77,18 euros (82 euros pour les États-Unis) par action. 16 984 salariés (et retraités) répartis dans 74 pays représentant 32,2 % des effectifs éligibles ont souscrit à cette opération.

Le Groupe souhaite continuer à associer davantage les salariés à son développement. Les opérations d'actionnariat salarié contribuent d'une manière appréciable à renforcer la motivation des salariés et à accroître leur sentiment d'appartenance au Groupe.

Fin 2016, la part du capital détenue par les salariés et anciens salariés du Groupe est estimée à 2,4 %, dont 1,5 % correspondant aux titres souscrits par les salariés dans le cadre des augmentations de capital qui leur sont réservées ou détenus dans le cadre d'une gestion collective.

### QUINZIÈME RÉSOLUTION

***(Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe)***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail :

1. délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider d'augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans les proportions qu'il appréciera, par l'émission d'actions ordinaires de la Société ainsi que d'autres titres de capital donnant accès au capital de la Société, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;
2. décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en application de la présente résolution ne pourra être supérieur à un montant nominal maximal de 30,25 millions d'euros, correspondant à l'émission d'un maximum de 5,5 millions d'actions, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des actions supplémentaires à émettre, conformément aux dispositions

législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres ajustements, pour préserver les droits des porteurs de titres de capital donnant accès au capital, et que le montant cumulé des augmentations de capital réalisées sur le fondement de la présente résolution et de la seizième résolution ne pourra excéder le montant nominal précité de 30,25 millions d'euros ;

3. décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital réalisées sur le fondement de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2 de la treizième résolution de la présente Assemblée Générale Extraordinaire (ou toute résolution qui lui serait substituée ultérieurement) ;
4. décide que les bénéficiaires de ces augmentations de capital seront directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ou toutes autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables, les adhérents, au sein de la Société et des sociétés, françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail, à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;
5. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles ou autres titres de capital, et titres de capital auxquels donneraient droit ces titres de capital, qui seront émis en application de la présente résolution en faveur des adhérents précités à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;

6. décide que le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne, déterminée conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, des premiers cours cotés de l'action de la Société lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, étant précisé que l'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer la décote susmentionnée, en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales de droit étranger applicables le cas échéant ;
7. décide en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres de capital ou donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii) le cas échéant de la décote ;
8. décide également que dans le cas où les bénéficiaires n'auraient pas souscrit dans le délai imparti la totalité de l'augmentation de capital, celle-ci ne serait réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites, les actions non souscrites pouvant être proposées à nouveau aux bénéficiaires concernés dans le cadre d'une augmentation de capital ultérieure ;
9. donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour, dans les limites ci-dessus, fixer les diverses modalités de l'opération, et notamment :
  - fixer les critères auxquels devront répondre les sociétés dont les salariés pourront bénéficier des augmentations de capital,
  - déterminer la liste de ces sociétés,
  - arrêter les conditions et modalités d'émission, les caractéristiques des actions et, le cas échéant, des autres titres de capital, déterminer le prix de souscription calculé selon la méthode définie ci-dessus, fixer les modalités et le délai de libération des actions souscrites ; imputer sur le poste « primes d'émission » le montant des frais relatifs à ces augmentations de capital et y prélever, s'il le juge opportun, les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ; et, généralement, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social réalisées en application de la présente résolution, notamment faire le cas échéant toute démarche en vue de l'admission aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris des actions émises en vertu de la présente délégation,
  - arrêter les dates d'ouverture et de clôture de souscription, constater la réalisation de l'augmentation de capital correspondante et modifier les statuts en conséquence ;
10. décide que la présente délégation conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale et qu'elle prive d'effet la délégation donnée au Conseil d'Administration au titre de la vingt et unième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2016, à hauteur de la partie non utilisée de cette délégation.

### SEIZIÈME RÉSOLUTION

***(Délégation de compétence donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées à une catégorie de bénéficiaires)***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-2 et de l'article L. 225-138 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider d'augmenter, en une ou plusieurs fois à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans les proportions qu'il appréciera, le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ainsi que d'autres titres de capital donnant accès au capital de la Société, réservée à la catégorie de bénéficiaires définie ci-après ;
2. décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en application de la présente résolution ne pourra être supérieur à un montant nominal maximal de 30,25 millions d'euros, correspondant à l'émission d'un maximum de 5,5 millions d'actions, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des actions supplémentaires à émettre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres ajustements, pour préserver les droits des porteurs de titres de capital donnant accès au capital, et que le montant cumulé des augmentations de capital réalisées au titre de la présente résolution et de la quinzième résolution ne pourra excéder le montant nominal précité de 30,25 millions d'euros ;
3. décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital réalisées sur le fondement de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2 de la treizième résolution de la présente Assemblée Générale Extraordinaire (ou toute résolution qui lui serait substituée ultérieurement) ;
4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou autres titres de capital, et aux titres de capital auxquels donneraient droit ces titres de capital, qui seraient émis en application de la présente résolution et de réserver le droit de les souscrire à la catégorie de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes : tout établissement financier ou filiale d'un tel établissement mandaté par la Société et qui souscrirait des actions, ou d'autres titres de capital émis par la Société en application de la présente résolution, dans le but exclusif de permettre à des salariés et mandataires sociaux de sociétés étrangères, liées à la Société au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail, de bénéficier d'un dispositif d'actionariat ou d'investissement présentant un profil économique comparable à un schéma d'actionariat salarié qui serait mis en place dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée en application de la quinzième résolution soumise au vote de la présente Assemblée Générale, compte tenu du cadre réglementaire et fiscal et/ou social applicable dans les pays de résidence des salariés et mandataires sociaux des sociétés étrangères précitées ;



5. décide que le prix unitaire d'émission des actions à émettre en application de la présente résolution sera fixé par le Conseil d'Administration sur la base du cours de bourse de l'action de la Société ; ce prix d'émission sera égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription à une augmentation de capital réalisée sur le fondement de la quinzième résolution, cette moyenne pouvant être éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 % ; le montant d'une telle décote sera déterminé par le Conseil d'Administration dans la limite précitée ;
6. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment à l'effet de :
  - fixer la date et le prix d'émission des actions ou autres titres de capital à émettre en application de la présente résolution ainsi que les autres modalités de l'émission,
  - arrêter la liste du ou des bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription au sein de la catégorie définie ci-dessus, ainsi que le nombre d'actions à souscrire par celui-ci ou chacun d'eux,
- le cas échéant, arrêter les caractéristiques des autres titres de capital donnant accès au capital de la Société dans les conditions légales et réglementaires applicables,
- constater la réalisation de l'augmentation de capital, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations, modifier corrélativement les statuts et procéder à toutes formalités requises, faire le cas échéant toute démarche en vue de l'admission aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris des actions émises en vertu de la présente délégation ;
7. décide que la présente délégation conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale et qu'elle prive d'effet la délégation donnée au Conseil d'Administration au titre de la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2016, à hauteur de la partie non utilisée de cette délégation.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### RÉSOLUTION 17 POUVOIRS

#### Objectif

La 17<sup>e</sup> résolution est une résolution usuelle qui permet l'accomplissement des publicités et des formalités légales.

### DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

#### *(Pouvoirs en vue des formalités)*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes publications et formalités requises par la loi et les règlements.



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les sociétés cotées sont signalées par un astérisque (\*).



## MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PROPOSÉ AU RENOUELEMENT

### Thierry PEUGEOT

#### Administrateur indépendant

Né en 1957

**Nationalité :** française

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :** 2005

**Date d'échéance du mandat :** 2017

1814 actions

#### Carrière

Diplômé de l'Essec, Thierry Peugeot est entré en 1982 au sein du groupe Marrel en tant que responsable export Moyen-Orient, Afrique anglophone de la division Air Marrel puis Directeur d'Air Marrel America. Il rejoint les Automobiles Peugeot en 1988 en tant que Chef de zone Asie du Sud-Est puis Directeur Général Peugeot do Brasil en 1991 et Directeur Général de Slica en 1997. Il rejoint les Automobiles Citroën en 2000 en tant que Responsable des Grands Comptes Internationaux puis, en 2002, Directeur des Services et des Pièces de rechange et membre du Comité des Directeurs de PSA Peugeot Citroën. De 2002 à 2014, Thierry Peugeot était Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

#### Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2016

##### Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** L'Air Liquide S.A.\* (membre du Comité d'audit et des comptes)

##### Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Vice-Président :** Établissements Peugeot Frères (membre du Comité des comptes)
- **Administrateur :** La Société anonyme de participations, Faurecia\* (membre du Comité stratégique) (jusqu'en mai 2016), Compagnie Industrielle de Delle
- Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au Conseil d'Administration de LISI\* (Membre du Comité des rémunérations et Président du Comité des nominations)
- **Président d'honneur :** Association nationale des sociétés par actions (ANSA)



## CANDIDAT PROPOSÉ COMME MEMBRE DE VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Xavier HUILLARD

Né en 1954

**Nationalité :** française

#### Carrière

Xavier Huillard est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées. Il a fait l'essentiel de sa carrière dans les métiers de la construction en France et à l'étranger. Il rejoint Sogea en décembre 1996, en tant que Directeur Général Adjoint chargé de l'international et des travaux spécifiques, puis en devient Président-Directeur Général en 1998. Nommé Directeur Général Adjoint de VINCI en mars 1998, il est Président de VINCI Construction de 2000 à 2002. Il est nommé Directeur Général Délégué de VINCI et exerce les fonctions de Président-Directeur Général de VINCI Énergies de 2002 à 2004, puis de Président de cette société de 2004 à 2005. Il devient administrateur-Directeur Général de VINCI en 2006 et Président-Directeur Général de VINCI le 6 mai 2010. Il a été Président de l'Institut de l'entreprise de janvier 2011 à janvier 2017. Il est Président de VINCI Concessions depuis le 20 juin 2016.

#### Mandats et fonctions exercés

##### Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Président-Directeur Général :** VINCI\*
- Représentant permanent de VINCI au Conseil d'Administration d'Aéroports de Paris\*
- **Président :** Institut de l'entreprise (jusqu'au 25 janvier 2017)
- **Président :** VINCI Concessions SAS, du Conseil de Surveillance de VINCI Deutschland GmbH
- Représentant permanent de VINCI au Conseil d'Administration de VINCI Energies, de la Fabrique de la Cité
- Représentant permanent de Snel au Conseil d'Administration d'ASF et de VINCI Autoroutes au Conseil d'Administration de Cofiroute
- Président de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité
- **Administrateur :** Kansai Airports
- **Vice-Président :** Association Aurore

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Informations au 31 décembre 2016)

### Benoît POTIER

**Président-Directeur Général**

Né en 1957

**Nationalité :** française

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :** 2000

**Date d'échéance du mandat :** 2018

214 916 actions

#### Carrière

Diplômé de l'École Centrale de Paris, Benoît Potier est entré à Air Liquide en 1981 comme Ingénieur de Recherche et Développement. Il a ensuite occupé les fonctions de Chef de Projet au département Ingénierie & Construction puis de Directeur du Développement Énergie au sein de l'activité Grande Industrie. Il est Directeur Stratégie-Organisation en 1993, et Directeur des Marchés Chimie, Sidérurgie, Raffinage et Énergie en 1994. Il devient Directeur Général Adjoint en 1995, ajoutant aux domaines précédents la Direction des activités Ingénierie Construction et Grande Industrie Europe.

Benoît Potier est nommé Directeur Général en 1997, Administrateur d'Air Liquide en 2000 puis Président du Directoire en novembre 2001. Il est nommé en 2006 Président-Directeur Général de L'Air Liquide S.A.

#### Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2016

##### Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Président-Directeur Général :** L'Air Liquide S.A.\* (Président du groupe de travail « Relations Actionnaires »), Air Liquide International, Air Liquide International Corporation (ALIC)
- **Administrateur :** American Air Liquide Holdings, Inc.
- **Président de la Fondation d'entreprise Air Liquide**

##### Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** Danone\* (membre du Comité de nominations et de rémunérations, membre du Comité stratégique)
- **Président :** European Round Table (ERT)
- **Administrateur :** CentraleSupélec, Association nationale des sociétés par actions (ANSA)
- **Membre du Conseil :** Association française des entreprises privées (AFEP)
- **Membre du Conseil France :** INSEAD

## Thierry DESMAREST

### Administrateur indépendant – Administrateur Référent

Né en 1945

**Nationalité :** française

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :** 1999

**Date d'échéance du mandat :** 2017<sup>(a)</sup>

8 019 actions

### Carrière

Diplômé de l'École polytechnique et ingénieur du corps des Mines, Thierry Desmarest a passé quatre ans à la Direction des Mines de Nouvelle-Calédonie avant d'être conseiller technique au cabinet du ministre de l'Industrie en 1975 puis au cabinet du ministre de l'Économie en 1978.

Il rejoint Total en 1981 et prend en charge la Direction de Total Algérie, puis exerce diverses responsabilités à la Direction de Total Exploration Production dont il devient Directeur Général en 1989 et membre du Comité Exécutif. Il devient Président-Directeur Général de Total en 1995, de Totalfina en 1999 puis d'Elf Aquitaine et de TotalFinaElf en 2000.

Il est Président-Directeur Général de Total S.A. de 2003 à février 2007, date à laquelle il devient Président du Conseil d'Administration de Total S.A. Il est nommé Président d'honneur de Total S.A. en mai 2010. Il redevient Président du Conseil d'Administration de Total S.A. d'octobre 2014 à décembre 2015 et préside le Comité de gouvernance et d'éthique et le Comité stratégique de Total S.A. Il est Administrateur de Total S.A. et membre de ces deux Comités jusqu'en mai 2016.

### Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2016

#### Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** L'Air Liquide S.A.\* (Administrateur Référent ; Président du Comité des nominations et de la gouvernance ; membre du Comité des rémunérations et membre du Groupe de travail « Relations Actionnaires »)

#### Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** Total S.A.\* (membre du Comité de gouvernance et d'éthique et du Comité stratégique) (jusqu'en mai 2016)
- **Administrateur :** Renault S.A.\* (membre du Comité des rémunérations, Président du Comité de stratégie internationale, membre du Comité de stratégie industrielle), Renault S.A.S.
- **Président d'honneur :** Total S.A.\* (jusqu'en mai 2016)

## Karen KATEN

### Administrateur indépendant

Née en 1949

**Nationalité :** américaine

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :** 2008

**Date d'échéance du mandat :** 2020

1970 actions

### Carrière

Karen Katen, citoyenne américaine, est diplômée de l'Université de Chicago (BA de sciences politiques et MBA).

Entrée dans la société Pfizer en 1974, Karen Katen a exercé différentes responsabilités d'encadrement et de direction pendant plus de 30 ans, et en dernier lieu a occupé le poste de Vice-Président de Pfizer Inc. et de Président de Pfizer Human Health, le principal département opérationnel du Groupe. Elle a joué un rôle déterminant dans l'introduction et le lancement de nouveaux médicaments dans le domaine des traitements des maladies cardiovasculaires, des maladies mentales, des diabètes et cancers. Elle a également mené à bien l'intégration des sociétés Warner Lambert (acquise en 2000) et Pharmacia (acquise en 2003). Ayant quitté Pfizer pour prendre sa retraite en mars 2007, elle était Présidente de la Fondation Pfizer. Elle est actuellement Senior Advisor de Essex Woodlands Health Ventures, un fonds de capital-risque spécialisé dans le domaine de la santé et d'investissement dans les sociétés de croissance.

### Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2016

#### Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** L'Air Liquide S.A.\* (membre du Comité des nominations et de la gouvernance)

#### Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** Home Depot\*, Armgo Pharmaceuticals, IMS Health
- **Président et Administrateur :** Rand Corporation's Health Board of Advisors
- **Administrateur :** Conseil de l'Economic Club of New York, Peterson Institute for International Studies, Takeda Global Advisory Board
- **Senior Advisor :** Essex Woodlands Health Ventures
- Membre du Conseil de l'Université de Chicago
- Membre du Conseil de l'École de commerce de l'Université de Chicago

(a) Achèvement de mandat, conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration.





## Jean-Paul AGON

### Administrateur indépendant

Né en 1956

**Nationalité :** française

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :** 2010

**Date d'échéance du mandat :** 2018

1453 actions

### Carrière

Diplômé d'HEC, Jean-Paul Agon est entré dans le groupe L'Oréal en 1978. De 1981 à 1997, il occupe les fonctions de Directeur Général successivement de L'Oréal Grèce, L'Oréal Paris, Biotherm International, L'Oréal Allemagne et L'Oréal zone Asie. De 2001 à 2005, il occupera les fonctions de Président et CEO de L'Oréal USA ainsi que de plusieurs filiales du groupe L'Oréal aux États-Unis. En 2005, il devient Directeur Général Adjoint de L'Oréal, pour prendre en 2006 les fonctions d'Administrateur et Directeur Général de L'Oréal. Il est Président-Directeur Général de L'Oréal depuis mars 2011.

### Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2016

#### Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** L'Air Liquide S.A.\* (Président du Comité des rémunérations, membre du Comité des nominations et de la gouvernance)

#### Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Président-Directeur Général :** L'Oréal\*
- **Administrateur :** L'Oréal USA Inc. (États-Unis)
- **Président :** Fondation d'entreprise L'Oréal

## Siân HERBERT-JONES

### Administrateur indépendant

Née en 1960

**Nationalité :** britannique

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :** 2011

**Date d'échéance du mandat :** 2019

824 actions

### Carrière

Titulaire d'un Master of Art en histoire de l'Université d'Oxford ainsi que d'un diplôme d'expert-comptable au Royaume-Uni, Siân Herbert-Jones a tout d'abord exercé pendant 13 ans au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers, au bureau de Londres de 1983 à 1993 en qualité notamment de Directeur Corporate Finance, puis au bureau de Paris de 1993 à 1995 en qualité de Directeur des Fusions et Acquisitions. Elle entre ensuite dans le groupe Sodexo en 1995 au sein duquel elle est successivement en charge du développement international de 1995 à 1998, de la trésorerie groupe de 1998 à 2000 puis Directeur Financier Adjoint en 2000. De 2001 à décembre 2015, elle occupe les fonctions de Directrice Financière et membre du Comité Exécutif du groupe Sodexo. Depuis 2016, elle occupe plusieurs postes au sein de Conseils d'Administration de grandes entreprises et elle poursuit par ailleurs d'autres activités de conseil en matière sociétale et environnementale.

### Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2016

#### Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** L'Air Liquide S.A.\* (Président du Comité d'audit et des comptes)

#### Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** Cap Gemini\* (depuis mai 2016) ; Bureau Veritas\* (membre du Comité des nominations et des rémunérations) (depuis mai 2016) ; Compagnie Financière Aurore International (Groupe Sodexo-Belgique) (depuis février 2016)

## Pierre DUFOUR

### Directeur Général Délégué<sup>(a)</sup> et Administrateur

Né en 1955

**Nationalité :** canadienne

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :** 2012

**Date d'échéance du mandat :** 2020

112 806 actions

### Carrière

Diplômé de l'École polytechnique de l'Université de Montréal, de l'Université Stanford (Californie) et de l'Université de Harvard (Massachusetts), Pierre Dufour débute sa carrière en 1976 chez Lavalin Inc. (maintenant SNC-Lavalin Inc.), entreprise d'ingénierie de renommée mondiale, à Montréal, au Canada. De 1991 à 1997, il occupe la fonction de Directeur Général Exécutif de SNC-Lavalin Inc.

Pierre Dufour a rejoint le groupe Air Liquide en 1997 en tant que Directeur de l'Ingénierie mondiale. En 1998, il devient Directeur Industriel, responsable de tous les aspects techniques des activités du Groupe à travers le monde. En 2000, il est nommé Président-Directeur Général d'American Air Liquide Holdings Inc., à Houston (Texas) et rejoint le Comité Exécutif d'Air Liquide. Il est nommé Directeur Général Délégué en 2007 et rejoint le Conseil d'Administration en 2012. Responsable du pôle de Francfort depuis sa création en 2014, il supervise notamment la Branche d'activité mondiale Grande Industrie, l'Ingénierie & Construction ainsi que la région Asie-Pacifique. En 2016, il est nommé Président du Conseil d'Administration d'Airgas.

### Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2016

#### Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Directeur Général Délégué et Administrateur :** L'Air Liquide S.A.\*
- **Président du Conseil d'Administration :** Airgas, Inc. (depuis mai 2016)
- **Directeur Général Délégué et Administrateur :** Air Liquide International
- **Administrateur :** American Air Liquide Holdings, Inc., Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO)
- **Président et Administrateur :** American Air Liquide Inc.
- **Gérant :** Air Liquide Global Management Services GmbH

#### Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide<sup>(b)</sup>

- **Administrateur :** Archer Daniels Midland Company\* (membre du Comité d'audit)

(a) Pierre Dufour a décidé de prendre sa retraite en 2017 et de ne pas demander le renouvellement de son mandat de Directeur Général Délégué de L'Air Liquide S.A. à l'issue de l'Assemblée Générale du 3 mai 2017. Il demeurera Administrateur de L'Air Liquide S.A.

(b) Pour information, Pierre Dufour a été nommé le 16 février 2017, Administrateur de National Grid Plc\*.

## Sin LENG LOW

### Administrateur indépendant

Née en 1952

**Nationalité :** singapourienne

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :** 2014

**Date d'échéance du mandat :** 2018

1100 actions

### Carrière

Sin Leng Low est diplômée de l'Université d'Alberta (Canada) en ingénierie électrique, titulaire d'un Master of Business Administration de l'Université catholique de Louvain (Belgique), et a suivi l'Advanced Management Program de l'Université de Harvard (États-Unis). Après avoir effectué une partie de sa carrière dans l'administration singapourienne, Sin Leng Low a exercé les fonctions de Vice-Président Exécutif au sein du fournisseur d'électricité Singapore Power et de Directeur Général de sa filiale télécommunications de 1995 à 2000. Elle a rejoint en 2000 Sembcorp Industries, groupe spécialisé dans les domaines de l'énergie, de l'eau, du génie maritime et du développement urbain, où elle occupe successivement les fonctions de Directeur des Opérations du Groupe, et de Président Exécutif de la filiale en charge du développement des activités d'industrialisation et d'urbanisation en Chine, au Vietnam et en Indonésie jusqu'à fin 2012.

### Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2016

#### Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** L'Air Liquide S.A.\* (membre du Comité d'audit et des comptes)

#### Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Senior Advisor :** Sembcorp Development Ltd (jusqu'au 31 décembre 2016)
- **Président :** Parc de l'innovation sino-singapourien de Chengdu (dans lequel Sembcorp Development détient indirectement une participation de 25 % par le biais d'une entreprise commune : Singapore-Sichuan Investment Holding Pte Ltd.) (jusqu'au 31 décembre 2016)
- **Administrateur :** Singapore-Sichuan Investment Holding Pte Ltd. (un partenariat à 50/50 entre Sembcorp Development et Singbridge Pte Ltd. qui est entièrement détenue par le groupe Singapore Temasek) (jusqu'au 31 décembre 2016)
- **Membre du Conseil d'Administration (Board of Trustees) :** Université de Technologie et de Design de Singapour (SUTD)
- **Président et Administrateur :** Académie des Beaux-Arts de Nanyang (NAFA)
- **Président :** Fondation des Beaux-Arts de Nanyang, NAFA International Pte Ltd
- **Membre du Conseil :** Centre Culturel Chinois

## Annette WINKLER

### Administrateur indépendant

Née en 1959

**Nationalité :** allemande

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :** 2014

**Date d'échéance du mandat :** 2018

619 actions

### Carrière

Docteur en économie de l'Université de Francfort (Allemagne), Annette Winkler a été associée gérante d'une société de construction de taille moyenne. En 1995, elle a rejoint le groupe Mercedes-Benz, où elle a occupé diverses fonctions, notamment celle de Directeur des Relations Publiques et de la Communication. Après avoir passé deux ans à la tête de l'établissement de ventes et services de Mercedes-Benz à Braunschweig, elle a exercé les fonctions de Directeur Général de DaimlerChrysler Belgique et Luxembourg (1999-2005), puis Vice-Président Global Business Management & Wholesale Europe (2006-2010). Vice-Président de Daimler AG, depuis 2010 elle est Directeur Général de Smart (avec la responsabilité globale de la marque et est également en charge de l'usine Smart en Lorraine).

### Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2016

#### Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** L'Air Liquide S.A.\* (membre du Comité des rémunérations)

#### Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Vice-Président :** Daimler AG, à la tête de Smart
- Membre du Conseil aux Affaires économiques étrangères du ministère de l'Économie allemand



---

## Philippe DUBRULLE

---

### Administrateur représentant les salariés

Né en 1972

**Nationalité :** française

**Date de 1<sup>re</sup> nomination par le Comité de Groupe France :** 2014

**Date d'échéance du mandat :** 2018

### Carrière

Philippe Dubrulle est entré dans le groupe Air Liquide en 2008 en qualité de cadre aéronautique après avoir travaillé dans plusieurs groupes d'aéronautique français et étrangers.

Basé à Sassenage, Philippe Dubrulle est salarié de la filiale Air Liquide Advanced Technologies. Il est Responsable de ligne de Produits – Aéronautique.

Philippe Dubrulle a été désigné comme administrateur représentant les salariés par le Comité de Groupe France le 18 juin 2014.

### Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2016

#### Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** L'Air Liquide S.A.\*
- **Responsable de ligne de Produits – Aéronautique :** Air Liquide Advanced Technologies

---

## Geneviève BERGER

---

### Administrateur indépendant

Née en 1955

**Nationalité :** française

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :** 2015

**Date d'échéance du mandat :** 2019

500 actions

### Carrière

Agrégée de physique, Docteur d'État en médecine et biologie humaine, Geneviève Berger a dirigé au sein du CNRS et de l'hôpital Broussais Hôtel-Dieu le laboratoire d'imagerie paramétrique mixte de 1991 à 2000. Elle a été Directeur Général du CNRS de 2000 à 2003. Elle a exercé en qualité de professeur des universités-praticien hospitalier à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière de 2003 à 2008 avant de rejoindre Unilever en qualité de Directeur de la Recherche puis Directeur Scientifique de 2008 à 2014. Elle est Directeur de la Recherche de la société suisse Firmenich depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

### Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2016

#### Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** L'Air Liquide S.A.\*

#### Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Directeur de la Recherche :** Firmenich
- **Administrateur non exécutif et membre du Comité scientifique :** AstraZeneca\*

---

## Brian GILVARY

---

### Administrateur indépendant

Né en 1962

**Nationalité :** britannique

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :** 2016

**Date d'échéance du mandat :** 2020

563 actions

### Carrière

De nationalité britannique, titulaire d'un doctorat en Mathématiques de l'Université de Manchester au Royaume-Uni, Brian Gilvary a rejoint le groupe BP en 1986 au sein duquel il a passé toute sa carrière. Après avoir exercé diverses fonctions dans les activités Amont et Aval ainsi que dans les activités de commercialisation du pétrole et du gaz en Europe et aux États-Unis, il a été nommé Directeur Financier et Directeur Commercial des activités Aval de 2002 à 2005. De 2005 à 2009, il a occupé le poste de Directeur Général de la fonction intégrée d'approvisionnement et de commercialisation. En 2010, il a été nommé Directeur Financier Adjoint du groupe responsable de la finance.

Brian Gilvary a été nommé Directeur Financier de la société BP le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ayant travaillé aussi bien dans les activités Amont que dans les activités Aval, il a acquis une forte expérience de l'ensemble des activités pétrolières et gazières de BP ainsi qu'une grande expertise dans les domaines de la finance et de la commercialisation.

### Mandats et fonctions exercés

#### Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** L'Air Liquide S.A.\*

#### Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Directeur Financier et Administrateur :** BP\*
- **Administrateur :** BP Capital Markets p.l.c., BP Car Fleet Limited, BP Corporate Holdings Limited, BP Finance p.l.c., BP Global Investments Limited, BP Holdings North America Limited, BP International Limited, BP P.L.C. (Membre du « Results Committee »), The BP Share Plans Trustees Limited
- **Conseiller externe :** HM Treasury Financial Management Review Board (UK)



# RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

## RÉSUMÉ DES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION 2016 DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX SOUMIS À L'AVIS DES ACTIONNAIRES

L'intégralité des éléments de rémunération 2016 peut être consultée dans le Document de référence 2016 aux pages 181 et suivantes.

### ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE À **MONSIEUR BENOÎT POTIER** AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Rémunération fixe	<b>Montant : 1 175 000 €</b> La part fixe est déterminée en tenant compte du niveau de responsabilités, de l'expérience dans la fonction de Direction et des pratiques de marché.
Rémunération variable annuelle	<b>Montant : 1 258 425 €</b> <b>La part variable est limitée à 180 % de la rémunération fixe.</b> La part variable, exprimée en pourcentage de la part fixe, est liée en 2016: <ul style="list-style-type: none"><li>● pour 110 % de la part fixe, à deux <b>critères financiers</b> ; et</li><li>● pour 70 % de la part fixe, à des <b>objectifs personnels</b>.</li></ul> <b>Appréciation pour 2016</b> Le 14 février 2017, le Conseil d'Administration a constaté, sur la base des résultats estimés pour 2016 ne tenant pas compte de l'impact de l'acquisition d'Airgas, que les taux de réalisation des objectifs fixés pour les critères du BNPA récurrent et du ROCE sont inférieurs aux objectifs fixés pour 2016. Le montant de la part variable, en pourcentage de la rémunération fixe, s'élève à 26,65 % au titre du BNPA récurrent et à 13,95 % au titre du ROCE. La réalisation des objectifs personnels, qui intégraient l'objectif de finalisation de l'acquisition d'Airgas, a été jugée très bonne. Le montant de la part variable au titre des objectifs personnels représente 66,50 % de la part fixe. Au total, le montant de la part variable s'établit à 107,1 % (sur un maximum de 180 %) de la part fixe, en baisse de 24 % par rapport à la part variable 2015.
<b>Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable annuelle différée ou de rémunération variable pluriannuelle.</b>	
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	<b>1. Plans du 29 novembre 2016 (options de souscription et actions de performance)</b> 60 000 options de souscription - valorisation comptable des options (selon la norme IFRS2) : 619 440 € 17 800 actions de performance - valorisation comptable des actions de performance (selon la norme IFRS2) : 1 275 281 € <b>2. Plan spécifique d'actions de performance « Airgas France » du 29 juillet 2016</b> 20 000 actions de performance - valorisation comptable des actions de performance (selon la norme IFRS2) : 1 494 710 € <b>Conditions de performance</b> Les options et actions de performance attribuées sont assorties en totalité de <b>conditions de performance</b> communes aux deux outils et calculées sur trois ans.
Jetons de présence	Benoît Potier ne perçoit pas de jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur.



<p>Valorisation des avantages de toute nature</p>	<p><b>Montant : 10 221 €</b></p> <p>Les avantages en nature (valorisation comptable) comprennent l'usage d'une voiture de fonction et le versement à un organisme extérieur de cotisations au titre de la garantie sociale des dirigeants d'entreprise.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Indemnité de départ</li> <li>● Régimes de retraite supplémentaires</li> <li>● Régime collectif d'assurance-vie</li> <li>● Régime collectif de prévoyance (conventions et engagements réglementés)</li> </ul>	<p>0 € perçu</p>

## ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE À MONSIEUR PIERRE DUFOUR AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

<p>Rémunération fixe</p>	<p><b>Montant : 675 000 €</b></p> <p>La part fixe est déterminée en tenant compte du niveau de responsabilités, de l'expérience dans la fonction de Direction et des pratiques de marché.</p>
<p>Rémunération variable annuelle</p>	<p><b>Montant : 564 300 €</b></p> <p><b>La part variable est limitée à 140 % de la rémunération fixe.</b></p> <p>La part variable, exprimée en pourcentage de la part fixe, est liée en 2016:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● pour 85 % de la part fixe, à deux <b>critères financiers</b>; et</li> <li>● pour 55 % de la part fixe, à des <b>objectifs personnels</b>.</li> </ul> <p><b>Appréciation pour 2016</b></p> <p>Le 14 février 2017, le Conseil d'Administration a constaté, sur la base des résultats estimés pour 2016 ne tenant pas compte de l'impact de l'acquisition d'Airgas, que les taux de réalisation des objectifs fixés pour les critères du BNPA récurrent et du ROCE sont inférieurs aux objectifs fixés pour 2016. Le montant de la part variable, en pourcentage de la rémunération fixe, s'élève à 20,50 % au titre du BNPA récurrent et à 10,85 % au titre du ROCE.</p> <p>La réalisation des objectifs personnels, qui intégraient l'objectif de finalisation de l'acquisition d'Airgas, a été jugée très bonne. Le montant de la part variable au titre des objectifs personnels représente 52,25 % de la part fixe.</p> <p>Au total, le montant de la part variable s'établit à 83,6 % (sur un maximum de 140 %) de la part fixe, en baisse de 24 % par rapport à la part variable 2015.</p>

**Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable annuelle différée ou de rémunération variable pluriannuelle.**

<p>Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme</p>	<p><b>1. Plans du 29 novembre 2016 : absence d'attribution à Pierre Dufour</b></p> <p>Pierre Dufour ayant décidé de faire valoir ses droits à la retraite et de ne pas demander le renouvellement de son mandat de Directeur Général Délégué en mai 2017, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas lui attribuer d'options de souscription et d'actions de performance dans le cadre des Plans du 29 novembre 2016, comme c'est l'usage dans le Groupe.</p> <p><b>2. Plan spécifique d'actions de performance « Airgas France » du 29 juillet 2016</b></p> <p>10 000 actions de performance - valorisation comptable des actions de performance (selon la norme IFRS2) : 747 355 €</p> <p><b>Conditions de performance</b></p> <p>Les actions de performance attribuées à Pierre Dufour sont assorties de conditions de performance.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Jetons de présence</p>	<p>Pierre Dufour ne perçoit pas de jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur.</p>
---------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------

## — RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS —

---

**Valorisation des avantages  
de toute nature****Montant : 9 161 €**

Les avantages en nature (valorisation comptable) comprennent l'usage d'une voiture de fonction.

---

**Autres éléments de rémunération****Montant: 250 000 €**

Pierre Dufour, qui assure la Direction du pôle de Francfort, perçoit en outre un montant annuel versé par la filiale allemande qui inclut notamment pour environ la moitié, un montant correspondant aux avantages en nature (logement) dont il bénéficiait auparavant au titre de son contrat de travail en France.

- 
- **Indemnité de départ**
  - **Indemnité de non-concurrence**
  - **Régimes de retraite supplémentaires**
  - **Régime collectif d'assurance-vie**
  - **Régime collectif de prévoyance (conventions et engagements règlementés)**
-



# RÉSUMÉ DU RAPPORT SUR LES PRINCIPES ET LES CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

L'intégralité du Rapport établi conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de Commerce peut être consultée dans le Document de référence 2016 aux pages 191 et suivantes.

## I. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION APPLICABLE AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Suite à l'acquisition d'Airgas, majeure et transformante pour le Groupe, le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des rémunérations a fixé les critères de détermination d'une politique de rémunération qui (i) reflète le niveau accru de responsabilité du dirigeant du Groupe et (ii) est adaptée au nouveau contexte du Groupe, demeure compétitive et incite à promouvoir la performance du Groupe sur le moyen et long terme, dans le respect de l'intérêt social et des intérêts de toutes les parties prenantes.

### 1. Structure de la rémunération globale annuelle

Le Conseil d'Administration s'est fixé pour objectif de maintenir un équilibre proportionné entre les trois éléments de rémunération (fixe, variable et éléments de rémunération à long terme) de telle sorte que, selon une pratique récurrente à Air Liquide :

le poids des éléments variables (part variable et éléments de motivation à long terme cumulés) continue de représenter environ 75 % de la rémunération annuelle totale ; et que

dans l'équilibre entre les trois éléments précités, un poids un peu plus important continue d'être conféré à l'élément de motivation à long terme (la part fixe représentant environ 25 %, la part variable 35 % et l'élément de motivation à long terme 40 % de la rémunération annuelle totale).

● La structure de la part variable annuelle de la rémunération applicable à compter de 2017 est la suivante :

- (i) la part variable est exprimée en part variable cible (en % de la part fixe) ainsi qu'en maximum limité à 167 % de la part fixe ;
- (ii) les critères quantitatifs sont au nombre de trois incluant un objectif de croissance du chiffre d'affaires ;
- (iii) les critères qualitatifs sont simplifiés ;
- (iv) dans la pondération des différents critères retenus,

● le poids des critères quantitatifs par rapport aux critères qualitatifs est renforcé,

● chaque critère quantitatif est affecté d'une pondération cible correspondant à une réalisation à 100 % de l'objectif cible fixé en début d'année, et d'une pondération maximale.

### 2. Mise en œuvre pour la détermination de la rémunération 2017

#### 2.1. Part fixe

La part fixe est déterminée en tenant compte du niveau de responsabilités, de l'expérience dans la fonction de Direction et des pratiques de marché.

La rémunération fixe représentera environ 25 % de la rémunération annuelle totale.

## 2.2. Part variable

La part variable 2017 est établie comme suit :

	Part variable minimum	Part variable cible (en % du fixe)	Part variable maximum (en % du fixe)
<b>Critères financiers dont :</b>	<b>0</b>	<b>105</b>	<b>122</b>
■ BNPA	0	40	47
■ ROCE	0	45	52
■ Chiffre d'affaires	0	20	23
<b>Objectifs personnels dont :</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>45</b>
■ RSE, intégration Airgas, Organisation/RH et appréciation personnelle			
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>150</b>	<b>167</b>

Ces objectifs ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

## 2.3. Autres éléments de rémunération annuelle

Les avantages en nature comprennent l'usage d'une voiture de fonction ainsi que les cotisations pour la garantie sociale des dirigeants d'entreprise.

Selon la pratique interne au Groupe, le Président du Conseil d'Administration ne perçoit pas de jetons de présence s'il exerce des fonctions exécutives au sein de L'Air Liquide S.A.

## 2.4. Éléments de rémunération long terme

- Le Conseil poursuit la politique initiée en 2015 visant à privilégier les actions de performance plutôt que les options dans les volumes attribués. L'attribution d'actions de performance et d'options aux dirigeants mandataires sociaux et son évolution dans le temps seront évaluées en valeur au regard de la valorisation IFRS (et non plus des volumes attribués), tous plans d'options et d'actions de performance confondus.
- La totalité des options de souscription et des actions de performance attribuées est soumise à des conditions de performance communes aux plans d'options et d'actions de performance et calculées sur trois ans, et à une condition de présence.
- Dans le cadre des sous-plafonds autorisés par l'Assemblée Générale pour 38 mois, le Conseil d'Administration fixe des limites annuelles plus basses pour les attributions aux dirigeants mandataires sociaux, exprimées (i) en pourcentage du capital et pour chacun (ii) en multiple de leur rémunération, conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF.

## 3. Autres éléments de rémunération

Le Conseil d'Administration prend en compte, dans l'appréciation globale et la détermination de la rémunération du dirigeant, les autres éléments de la rémunération soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires dans le cadre de la procédure des conventions et engagements réglementés.

## II. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION APPLICABLE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Les éléments de rémunération annuelle d'un Directeur Général Délégué sont exposés ci-après.

S'agissant de Pierre Dufour, qui a décidé de faire valoir ses droits à la retraite en 2017 et de ne pas demander le renouvellement de son mandat de Directeur Général Délégué de L'Air Liquide S.A. à l'issue de l'Assemblée Générale de mai 2017, les rémunérations fixe, variable et les autres éléments de rémunération seront dus au prorata du temps travaillé en 2017.

### 1. Part fixe

La part fixe est déterminée en tenant compte du niveau de responsabilités, de l'expérience dans la fonction de Direction et des pratiques de marché.





## 2. Part variable

La part variable 2017 s'établit comme suit :

<i>(en pourcentage de la part fixe)</i>	<b>Directeur Général Délégué</b>
<b>Critères financiers</b>	<b>85</b>
<i>BNPA</i>	50
<i>ROCE</i>	35
<b>Critères personnels</b>	<b>55</b>
<b>TOTAL</b> <i>(maximum exprimé en pourcentage de la part fixe)</i>	<b>140</b>

Ces objectifs ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Les objectifs personnels comportent (i) pour les deux tiers, des critères qualitatifs reposant sur trois à quatre catégories d'objectifs définies chaque année. Pour 2017, les objectifs qualitatifs sont liés aux trois domaines suivants : Intégration Airgas, RSE, Organisation/Ressources humaines ; (ii) pour un tiers, une performance individuelle.

## 3. Autres éléments de rémunération annuelle

Les avantages en nature versés au bénéfice du Directeur Général Délégué comprennent l'usage d'une voiture de fonction.

S'agissant de Pierre Dufour, qui assure la Direction du pôle de Francfort, il perçoit en outre un montant annuel versé par la filiale allemande qui inclut notamment pour environ la moitié, un montant correspondant aux avantages en nature (logement) dont il bénéficiait auparavant au titre de son contrat de travail en France.

Ces deux éléments de rémunération sont inchangés par rapport à 2016 et prendront fin au moment du départ de Pierre Dufour.

Selon la politique interne du Groupe, le Directeur Général Délégué, s'il est Administrateur, ne perçoit pas de jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur tant qu'il exerce son mandat de Directeur Général Délégué au sein de L'Air Liquide S.A.

## 4. Éléments de rémunération long terme

Traditionnellement, le Directeur Général Délégué bénéficie de l'attribution d'éléments de motivation à long terme dans le cadre de la politique applicable au Président-Directeur Général.

Pierre Dufour ayant décidé de faire valoir ses droits à la retraite en 2017, il ne lui sera pas attribué d'options de souscription et d'actions de performance en 2017.

## 5. Autres éléments de rémunération

Le Conseil d'Administration prend en compte, dans l'appréciation globale et la détermination de la rémunération du Directeur Général Délégué, les autres éléments de la rémunération soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires dans le cadre de la procédure des conventions et engagements réglementés.

# Informations complémentaires sur les rémunérations des dirigeants

## Synthèse des rémunérations et des options et actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(en milliers d'euros, arrondis)	2014	2015	2016
<b>Benoît Potier – Président-Directeur Général :</b>			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 843	2 757	2 443
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	1 618	893	619
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
Plan annuel	N/A	935	1 275 <sup>(a)</sup>
● Plan « Airgas » du 29 juillet 2016	N/A	N/A	1 495
<b>TOTAL</b>	<b>4 461</b>	<b>4 585</b>	<b>5 832</b>
<b>Pierre Dufour – Directeur Général Délégué :</b>			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 669	1 653	1 498
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	922	509	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
● Plan annuel	N/A	533	N/A <sup>(a)</sup>
● Plan « Airgas » du 29 juillet 2016	N/A	N/A	747
<b>TOTAL</b>	<b>2 591</b>	<b>2 695</b>	<b>2 245</b>

(a) Plan du 29 novembre 2016.

NB : Les attributions d'options et d'actions visées ci-dessus sont soumises à conditions de performance.

## Avertissement portant sur les déclarations prospectives

---

Le présent document contient des indications sur les perspectives, objectifs et axes de développement du Groupe. Ces déclarations prospectives sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « envisager », « avoir l'intention », « anticiper », « croire », « estimer », « planifier », « prévoir », « penser », « avoir pour objectif », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les perspectives et objectifs énoncés seront réalisés. Ces déclarations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent document. Elles peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs décrits. Ces informations sont par conséquent susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire ou en raison de la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 1 du Document de référence. Ces informations sont données uniquement à la date du Document de référence. Toutes les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont qualifiées dans leur intégralité par cet avertissement.

Conception, création et réalisation de la couverture : TERRE DE SIENNE.

Crédits photos : Stéphane Rémael/© Getty Images/La Company

Réalisation et impression :  **Donnelley**  
Financial Solutions

# Actionnaires au nominatif\*, optez pour la convocation électronique

POUR  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
**2018**

.....

Pour choisir la convocation électronique,  
rendez-vous sur  
**[www.airliquide.com](http://www.airliquide.com)**,  
rubrique Actionnaires  
muni de votre identifiant actionnaire  
et de votre login.

*\*Actionnaires au nominatif pur ou administré*

---

## ÉCRIVEZ-NOUS

directement sur le site :  
**<http://contact.actionnaires.airliquide.com>**

ou depuis la rubrique actionnaires  
de notre site  
**[www.airliquide.com](http://www.airliquide.com)**

## CONTACTEZ-NOUS

Service actionnaires  
75, quai d'Orsay  
75321 Paris - Cedex 07

**0 800 166 179** Service & appel  
gratuits

**ou +33 (0)157 05 02 26**  
depuis l'international

---

## SUIVEZ-NOUS SUR

 twitter @AirLiquideGroup |  youTube AirLiquideCorp | [www.airliquide.com](http://www.airliquide.com)